

avec les cantons catholiques. Le nouvel envoyé de Prusse près du pape, est attendu aujourd'hui.

(La Patrie.)

Nous avons annoncé dernièrement que le nonce du pape, près des cantons helvétiques, s'était rendu à Berne et avait eu une conférence avec M. de Pontois. Il paraît que ce voyage se rattache à une démarche de la plus haute importance pour la pacification de la Suisse. D'après des correspondances particulières émanées d'une source digne de foi, grâce à l'intervention du cabinet français près la cour de Rome, et de celle-ci auprès du général des jésuites, ces derniers renonceraient à entrer à Lucerne, et la cause, ou plutôt le prétexte d'une situation dont s'alarmait à bon droit tous les amis de l'ordre et de la paix serait ainsi écarté presque sans coup férir.

Nouvelles de Prusse.

Berlin, 23 février.

Les bruits relatifs aux états de l'empire continuent avec de nouvelles variantes. On dit que M. le prince de Hohenlohe-Ingolingen, maréchal de la diète de Silésie, a annoncé aux députés de la ville de Breslau, avant l'ouverture de la diète, que la Prusse recevrait en 1847 une constitution représentative.

Le prince de Prusse, ajoute-t-on, aurait dit au prince de Hohenlohe-Ingolingen qu'un pareil progrès était non-seulement commandé, mais encore favorisé par l'état actuel des choses.

Le Journal de Francfort accompagne cette nouvelle des réflexions suivantes.

Cette nouvelle paraît très-in vraisemblable. En effet, le moyen de croire qu'un maréchal de la diète aurait fait aux députés de la ville de Breslau des promesses, qui, si elles eussent été données par le roi, auraient certainement été insérées à la publicité par une autre voie que par celle-là? On voudrait-il imposer qu'un maréchal de la diète, qui n'est pas un fonctionnaire de l'état, aurait été choisi à dessein pour publier une mesure au sujet de laquelle le gouvernement n'a point encore fait connaître ses intentions?

On prétend que le roi aurait déclaré qu'une constitution représentative était un progrès non-seulement commandé, mais encore favorisé par l'état actuel des choses. Mais on oublie que le comte d'Arnim, ministre de l'intérieur, a envoyé aux présidents en chef des provinces, une circulaire portant qu'il est interdit aux journaux d'admettre dans leurs colonnes toute pétition adressée aux états provinciaux concernant la constitution représentative. Cela veut-il dire qu'une pareille constitution soit regardée par le roi comme une nécessité?

On comprendra facilement que M. le prince de Hohenlohe-Ingolingen n'a pu faire une communication telle qu'on lui attribue. Il est possible qu'il ait dit aux députés de Breslau que le roi voulait un développement progressif des états provinciaux, et que cela est suffisamment prouvé par les faits, mais il est impossible qu'il ait donné des assurances si formellement contraires par les faits. Ces derniers, nous le répétons, n'indiquent pas un développement progressif des états provinciaux, qui seraient sans aucun doute la base de la constitution de la Prusse.

M. le comte d'Arnim, qui est déjà depuis huit jours à Berlin, n'a pas encore été reçu en audience par le roi. Cependant le comte d'Arnim a été présenté à LL. MM. et aux princes de la famille royale, dans un bal donné par M. le baron de Buloz, ministre des affaires étrangères.

Breslau, 18 février.

Le fragment suivant d'une lettre adressée, le 2 février, par M. de Diepenbroek à un ami, et ancien frère d'armes, semble bien propre à placer dans son véritable jour le caractère noble, aimable et magnanime de cet homme d'honneur. Cette lettre, en réponse à des félicitations qu'on lui avait adressées en français, est écrite dans la même langue; nous regrettons de n'en pouvoir donner le morceau ci-après que sur une traduction allemande:

Mon éléction à l'épiscopat de Breslau m'a suscité de bien mauvais jours remplis de luttres intérieures, parce que la nomination que dès le premier moment j'eus dans le cœur et sur les lèvres, fut combattue par une foule de raisons précieuses que mes amis de près et de loin, faisaient valoir de toute manière en faveur du contraire.

En bon cavalier j'ai fini par rompre le cercle, c'est-à-dire que j'ai tranché le nœud, et hier j'ai formellement déclaré que je n'acceptais pas; il est possible que cela fasse du bruit, mais que m'importe? j'ai agi d'après ma conscience, et malheur à l'homme qui ne serait pas d'accord avec lui-même dans une affaire si importante, où il s'agit de la vie entière, dans ce monde et dans l'autre. Bien des gens ne comprendront peut-être pas qu'on puisse, par un petit mot, renoncer à une mitre, à un chapeau de prince et à un revenu de 20,000 ducats, quand on peut gagner tout cela par un autre mot aussi petit. Les gens de cette sorte n'ont pas encore appris que le vrai bonheur ne s'acquiert pas en gagnant, mais en renonçant.

La Gazette de Nuremberg assure que M. de Diepenbroek, céderait aux instances pressantes du roi de Prusse, consent enfin à accepter le siège de prince-évêque de Breslau, qu'il avait refusé d'abord.

Chambres françaises.

A la fin de sa séance du 26 février la chambre des députés de France a continué la discussion du projet de loi relatif au conseil-d'état.

Un amendement de M. de Tracy a été rejeté. La chambre décide que ces mots: « licenciés en droit » remplaceront dans le projet ceux de « docteur en droit ».

M. Berryer propose d'ajouter: ou licenciés en sciences; adoption de cet amendement.

M. O. Barrot propose d'ajouter à ces mots de l'amendement: « Jugé admissible par une commission spéciale », ceux-ci: « Cette commission et les conditions d'examen, seront déterminées par un règlement d'administration publique. Adoption du reste de l'amendement ».

Art. 28. (Nouvelle rédaction de la commission.) Le service extraordinaire se compose:

1. De quatre conseillers-d'état; 2. de 30 maîtres des requêtes.

Le titre de conseiller-d'état ou de maître des requêtes en service extraordinaire ne peut être conféré qu'à des personnes remplissant ou ayant rempli des fonctions publiques.

Art. 10. Les conseillers-d'état en service extraordinaire ne

peuvent prendre part aux travaux et délibérations du conseil qu'autant qu'ils y sont autorisés. La liste des conseillers-d'état auxquels cette autorisation sera accordée et arrêtée chaque année par ordonnance royale.

Le nombre des conseillers-d'état ainsi autorisés ne peut excéder les deux tiers du nombre des conseillers-d'état et des maîtres des requêtes en service ordinaire. Adopté.

Art. 11. Peuvent être nommés par le roi, conseillers-d'état ou maîtres des requêtes honoraires, les conseillers-d'état et les maîtres des requêtes qui, pendant 10 ans au moins, ont fait partie du conseil adopté.

La chambre a continué, le 27 février, la discussion de ce projet de loi. MM. Crémieux et Odilon Barrot ont pris la parole contre les articles formant le titre II de la loi, qui ont fait l'objet de la discussion, et qui subséquemment, sur la proposition de M. le garde-des-sceaux, ont été renvoyés à la commission. Plusieurs articles du titre III ont ensuite été adoptés.

(La séance continuait au départ du courrier.)

Nouvelles et faits divers.

La chambre des représentants de Belgique a terminé, le 27 février, la discussion du projet de loi destiné à sanctionner la convention conclue pour la construction du chemin de fer de Dendre-Sambre-et-Meuse. Un seul amendement a été adopté du consentement de M. le ministre des travaux publics; les autres ont été repoussés. L'ensemble du projet a été adopté à la presque unanimité; il n'y a eu que deux opposants et deux abstentions.

La chambre a nommé la commission d'enquête qui est chargée de rechercher les causes de l'éboulement du tunnel de Cumplich.

Un premier scrutin a donné le résultat suivant:

Nombre des votans, 58; majorité absolue, 30. M. Brabant a obtenu 48 suffrages; Van den Eynde, 40; Lesoinne, 37; Delfosse, 35; Verhaegen, 32; Dumortier, 32; Osy, 27; de Man d'Attenrode, 27; Pirmez, 27; David, 26; De Naeyer, 25; Mast-de-Vries, 24.

En conséquence, MM. Brabant, Van den Eynde, Lesoinne, Delfosse, Verhaegen et Dumortier sont proclamés membres de la commission d'enquête.

Il a été ouvert un second scrutin pour la nomination du septième membre. En voici le résultat:

Nombre des votans, 63; majorité absolue, 32. M. de Man d'Attenrode a obtenu 40 suffrages; M. David, 12.

En conséquence M. de Man d'Attenrode complète la commission.

— On écrit de Lisbonne:

Dans la séance de la chambre des pairs, du 12, le comte Sa de Bandeira a présenté un projet d'adresse pour demander à la reine l'abolition de l'esclavage dans la colonie d'Angola et prier Sa Majesté de prendre des mesures efficaces, en vertu des lois et des traités avec l'Angleterre, pour supprimer tout-à-fait la traite. — La chambre des députés, dans sa séance du 12, a accordé à la compagnie la Confiance, sorte de banque nationale, le privilège exclusif d'établir des caisses d'épargne dans tout le pays.

— On écrit d'Athènes, 10 février:

Le passage de l'adresse relatif au précédent ministère a été rédigé dans des termes moins durs, sur quoi le projet d'adresse a été adopté par la chambre des représentants à une grande majorité.

M. Persiani a été nommé ministre de Russie près la cour de Grèce.

L'état de la noblesse suédoise a terminé, le 8 de ce mois sa discussion opinatoire sur l'égalité dans le droit de succession, il a adopté, par 162 voix contre 73, le projet proposé par M. d'Hartmannsdorf, d'adresser au roi une supplique dans laquelle il sera représenté que cette égalité serait en contradiction avec le droit le plus inviolable de la noblesse, lequel, étant personnel à cet état, ne peut être aliéné.

Nous apprenons de Milan que 20,000 hommes de troupes autrichiennes sont en marche pour aller renforcer l'armée d'Italie, afin d'augmenter les garnisons des villes principales de la Lombardie et former un cordon militaire sur la frontière suisse.

On apprend par Valparaiso, des nouvelles de Taïti jusqu'au 6 octobre, que, dans ce pays, un grand changement notable n'était survenu dans la situation des indigènes. Les indigènes s'étaient retranchés dans trois camps situés, l'un à Papenoo, l'autre à Pounavia et le troisième dans la vallée qui s'étend entre ces deux points. Par cette disposition donnée à leurs forces, les Indiens, qui avaient travaillé activement à construire des travaux de défense et de retranchement, entouraient l'établissement français.

La Gazette de Leipzig annonce que le différend entre le gouvernement de Hanovre et l'évêque de Hildesheim, relativement à l'infirmité du cathédral de Hildesheim, est aplani; l'évêque a envoyé une circulaire dans tout son diocèse pour prévenir les instituteurs de ne pas se servir dudit catéchisme.

— On écrit de St-Petersbourg, 14 février:

Le dernier numéro de la Gazette du Sénat contient un ouvrage de S. M. l'empereur portant donation à perpétuité, en faveur de S. A. I. Mme la grande-duchesse Marie Nicolaïevna, du nouveau palais construit près du Pont Bleu, avec tout son ameublement et ses dépendances, et ordonnant qu'il prenne le nom de palais de Marie.

D'après le dernier recensement Paris compte aujourd'hui 1,195,000 habitans.

Ce n'est pas seulement en Europe que l'hiver est rigoureux: les dernières nouvelles du Groënland, qui, comme on sait, fait partie de l'Amérique danaise, nous apprennent qu'on y éprouvait depuis quinze jours de 40 à 45 degrés de froid. A la terre de Jameson, qui est située par le 71° degré de latitude nord, le froid avait été, pendant trois jours, de 47 degrés. En une seule nuit, il était mort, une quantité considérable de renards et de lièvres blancs, d'aigles et d'ours blancs, animaux qui avaient supporté jusqu'ici les hivers les plus rigoureux. Au même temps le pays était désolé par une épidémie qui faisait périr en deux heures ceux qui en étaient atteints.

— On s'effraie, et non sans raison, d'une maladie contagieuse qui règne parmi les bestiaux en Allemagne et qui menace, dans sa marche, de porter ses ravages en Belgique. Cette maladie, d'autant plus dangereuse qu'elle se communique facilement à l'homme, s'est déjà manifestée par des symptômes alarmans dans les environs de Bruxelles.

— La Seine a éprouvé, une crue subite; ses eaux se sont élevées de 2 mètres jusqu'à plus de 4 mètres. Les ports étaient couverts de marchandises, et celles qui étaient placées le plus près de la rivière ont été submergées. On a en beaucoup de peine à les retirer. Un grand nombre d'ouvriers sont occupés sur les deux rives à amarrer solidement les bateaux, et à les décharger. L'eau couvre déjà entièrement les piles du pont du Carrousel. En aval et en amont de Paris, les plaines commencent à être inondées par ordre de l'autorité; les deux rives du fleuve sont illuminées, et des appareils de sauvetage seront préparés de distance en distance, car la crue des eaux continue d'être très-rapide.

Jusqu'à présent, aucun accident grave n'a eu lieu. L'échelle d'étiage du Pont-Royal marquait, dans la journée, plus de 4 mètres. L'eau s'est élevée plusieurs fois, dans le dernier siècle, jusqu'à plus de 8 mètres; en 1836, elle a atteint 7 mètres. La fonte des neiges fait craindre, cette année, une grande élévation.

— La célèbre statue de lord Byron, par Thornwaldsen, à laquelle on avait refusé les honneurs d'une place à Westminster, à Londres, il y a quelques années, et qui depuis était demeurée ensevelie dans les London-Docks, va être retirée de cette ignominieuse oubli et érigée au sein même de la patrie de l'illustre poète, la ville de Cambridge.

Bourse de Madrid du 21 février.

3 p. c. 33 1/2 à 60 j. — 5 p. c. 24 au compt.; 24 1/2 à 60 j. — Dette sans intérêt 7 1/2 à 60 j. — 1/4 de prime. — Vales 9 1/2 à 30 j.

VARIÉTÉS.

Le barrage du Nil.

Nous trouvons dans une lettre écrite de la Haute-Egypte, quelques détails qui nous paraissent mériter d'être recueillis, sur la navigation du Nil et sur l'état de l'esclavage dans ce pays.

C'est le 5 janvier que nous sommes arrivés au Caire après une navigation heureuse à bord du vapeur égyptien le Crocodile. En sortant de la passe d'Alexandrie, nous avons fait notre entrée dans le fameux canal de Romanich, destiné à joindre cette ville avec le grand fleuve qui fait la richesse de l'Egypte. Ce canal est l'ouvrage du vice-roi actuel. Il est établi dans des proportions colossales; aussi ce n'est qu'après de longs et difficiles travaux, vers le commencement de l'année 1826, qu'il a pu être mis en activité. La création de ce canal a été d'une importance décisive pour Alexandrie et même pour le Caire, car il a fait du Nil comme la grande route qui conduit d'une des capitales d'Egypte à l'autre.

Depuis l'embouchure du canal jusqu'à Assouan, le fleuve présente un aspect triste et menaçant. Il se répand dans la plaine sans direction; on suit difficilement son lit incertain. C'est dans cet espace que doivent être établis les deux barrages gigantesques qui ont donné lieu à tant de discussions, et dont le plan définitif n'est pas encore connu. On sait seulement qu'ils seront construits dans la largeur du Nil en forme d'entonnoirs, de manière à rassembler les eaux du fleuve, à leur imprimer un cours régulier et à donner à son lit une direction unique. Ils auront environ deux kilomètres d'étendue.

Dès qu'on arrive à Assouan, l'aspect change; le fleuve, encaissé entre deux montagnes, s'avance majestueux jusqu'au Caire; son cours régulier et sûr reprend toute puissance; rien n'est grandiose comme le paysage qui s'étend à gauche et à droite; au loin et vers les hauteurs qui fuient en dessinant des lignes harmonieuses, s'étend une végétation noirâtre, sur laquelle le soleil répand ses rayons de feu. De temps en temps, on aperçoit, à extrémité de la colline, des tourbillons de poussière; ce sont les sables de Libye, qui ne pouvant arriver jusqu'au fleuve, défendu par ces murailles naturelles, dirigent leur impuissante fureur contre la montagne protectrice.

Je suis depuis trop peu de temps au Caire pour vous en parler avec détails. C'est de toutes les villes du Levant celle qui a conservé avec le plus d'intégrité le caractère des anciennes cités orientales. Cette physionomie particulière vous saisit en arrivant.

Ce qui m'a frappé depuis mon séjour en Orient, c'est l'état de l'esclavage, qui est aussi doux qu'on peut le désirer. L'esclave, fait en quelque sorte partie de la famille, et y entre réellement même par le mariage. Sa condition n'est pas abjecte, et ne porte avec elle rien de honteux. D'ailleurs, les esclaves n'ont d'autre rôle que celui de la domesticité, et, grâce au titre d'adoptés qu'ils se trouvent avoir, ils sont beaucoup plus considérés et se considèrent beaucoup plus que les domestiques à gages. L'affranchi jouit immédiatement de tous les droits de l'homme libre; il n'y a aucune différence entre lui et l'individu qui naît avec sa liberté; l'Egypte ne connaît pas les préjugés de couleur; il est juste de dire aussi que les nègres de ce pays ont en général l'esprit et le caractère aussi distingués que les blancs. L'Orient serait, pour ceux de nos publicistes qui s'occupent spécialement de l'esclavage, un beau sujet d'étude; ils y verraient un des côtés les plus curieux de la question.

Navigation aérienne.

La question des aérostats est de celle qui ont le privilège de trouver toujours éveillée l'attention du public. A la vérité, elle est à peu près délaissée par les savans de profession depuis les beaux voyages aériens de M. Biot et Gay-Lussac, depuis surtout la production des calculs décisifs à l'aide desquels M. Navier a prouvé l'impossibilité d'utiliser pour la direction des ballons aëriens des moteurs actuellement connus. Cependant l'idée de traverser à son gré les plaines de l'air, l'idée de pouvoir, bien loin du terre à terre de nos malles-postes et wagons, bien loin aussi du sillage de nos vaisseaux, se diriger au-dessus des nuages et conquérir enfin au profit de l'homme les vastes

domaines du vent; cette idée enflamme périodiquement un certain nombre d'imaginaires. Comme autrefois (et peut-être encore quelquefois), les problèmes de la pierre philosophale, de la quadrature du cercle et du mouvement perpétuel s'étaient fait les tourmenteurs d'une foule de cerveaux malades, plus ou moins ignorants de la chimie qui à la vérité n'était pas encore une science, ignorants de géométrie et ignorants de mécanique: tout ainsi, de nos jours, il n'est pas rare ni difficile de rencontrer quelque inventeur bien sûr de son fait, bien sûr de pouvoir diriger les ballons.

La vérité est qu'il n'y a rien d'essentiellement déraisonnable dans la recherche ou même dans la conception d'un mécanisme propre à exercer contre l'air une réaction capable d'imprimer au ballon qui en serait muni une vitesse plus ou moins grande. Et comme c'est là que la plupart des inventeurs dont il s'agit placent le problème, il est mal aisé de les guérir de leur illusion. Cependant la difficulté véritable, disons mieux, l'impossibilité absolue dans l'état actuel de la science n'est pas d'imaginer un tel mécanisme, mais bien de le mettre en mouvement; l'impossibilité c'est d'obtenir un moteur qui sous un poids minime puisse renfermer une force suffisante.

Mais quoi! si la question était entièrement déplacée, — si par exemple, on renouait à vouloir construire une locomotive aérienne, c'est-à-dire si on renouait à l'idée impudique d'un ballon portant en lui-même le principe de son mouvement; si l'on cherchait à tirer parti de quelque force naturelle extérieure au ballon, extérieure aussi à la couche d'air dans laquelle le ballon est plongé... c'est ce qui a été proposé tout récemment, et l'idée en est assez simple pour que nous puissions l'exposer succinctement à nos lecteurs.

Tous les physiciens et particulièrement les météorologistes savent qu'il existe fréquemment dans les régions élevées de l'atmosphère des courants d'air de direction bien déterminée, tandis que la région inférieure jusqu'à une hauteur encore très grande est parfaitement calme et même soumise à un courant d'une direction tout-à-fait différente. C'est sur ce fait bien avéré qu'on prétend établir la possibilité d'une véritable navigation aérienne, sous le nom d'*Aéronautique*. On construirait un appareil formé de deux ballons ordinaires réunis par une corde; l'un de ces ballons aurait un excès de force ascensionnelle pour s'élever dans la région supérieure et porter à lui seul le poids de cette corde de retenue; le second ballon resterait dans la région inférieure.

Ce dernier trouverait dans le milieu où il est plongé une résistance, un point d'appui, analogue à la résistance et au point d'appui que le navire rencontre dans l'eau sur laquelle il flotte, et en même temps le ballon supérieur ferait à son égard l'office d'une véritable voile.

Quel que soit le sort réservé à cette idée, elle paraît être au moins à l'abri des objections capitales qu'avait rencontrées jusqu'ici le problème de l'aéronautique, au lieu qu'on s'était toujours buté, depuis la belle invention des frères Montgolfier, à vouloir placer la navigation aérienne dans les mêmes conditions que la navigation maritime la plus perfectionnée, celle qui porte en elle-même ses moyens de locomotion; il s'agirait désormais de ramener le problème de la direction des ballons à la condition de la navigation ancienne, de la navigation à voiles, dans laquelle la force motrice est entièrement empruntée aux circonstances extérieures, le navigateur n'ayant à faire qu'un simple travail d'appareillage et de manœuvres.

En pareille matière, il ne suffit pas qu'une conception soit historiquement plausible. C'est à la pratique qu'il appartient d'en constater définitivement la valeur. Aussi, souhaitons-nous de voir les personnes qui ont l'expérience pratique des ballons se tourner leurs efforts vers la réalisation de l'*aéronautique*. Cet appareil a été décrit avec détail dans le *Magasin pittoresque*, livraison de mai 1844. Sans pouvoir porter sur l'ensemble un jugement plus que sur les détails accessoires un jugement définitif, nous pouvons au moins garantir à nos lecteurs que cette idée n'est absolument rien de commun avec cet absurde puff britannique d'une machine à vapeur volante qui a usurpé au commencement de l'année dernière les honneurs de la publicité et même de l'illustration.

Pétrification d'objets animés.

Voici une découverte étonnante et qui va exciter un intérêt général.

Il s'agit de transformer notre corps périssable en quelque chose plus dur que le silex et d'aussi indestructible que le granit.

Le premier inventeur de cette méthode fut un Italien nommé Segato; nous disons premier inventeur, car Segato mourut sans faire connaître son secret. Mais ses résultats restaient après lui et ils étaient trop extraordinaires pour ne pas exciter le désir de pénétrer le mystère. L'abbé Baldaconi, préparateur du Musée d'histoire naturelle à Sienne, et le professeur Comi à Rome, se devinrent en partie, et obtinrent chacun de leur côté des sections remarquables. L'abbé Baldaconi a fait connaître son procédé qui consiste à plonger pendant un temps déterminé dans un bain de solution animale dans une solution très saturée de Houze parties de chlorure de mercure et d'une partie de chlorure de hydro-chlorate d'ammoniaque.

Le résultat semblait donc résolu, le secret de Segato paraissait retrouvé lorsqu'un autre médecin italien, le savant Silvestri, de Naples, qui avait été quelque temps associé aux recherches de M. Comi, est venu à Paris montrer les perfectionnements qu'il avait apportés à cette méthode, et les soumettre au jugement de l'Institut.

Admis à visiter le cabinet du docteur Silvestri, notre surprise à égalité notre admiration. Nous avons vu divers échantillons d'histoire naturelle, des poissons, des reptiles, des mollusques, des oiseaux pétrifiés avec une délicatesse et une intégrité de formes inimaginables. Les ailes de la cigale ont toute leur transparence membranacée de même que les yeux des poissons n'ont pas la plus légère opacité. Vous touchez les plumes d'un oiseau, et ces plumes aussi dures, de même teinte que dans l'état naturel, sont restées implantées dans un corps qui n'est plus qu'une pierre. Veut-on étudier l'action du liquide pétrificateur sur des êtres d'un volume plus considérable? Voici la tête d'un monton aussi dure que le granit, et cependant la laine qui la recouvre est souple, flexible, et n'a subi aucune altération. Soulevez ce voile vert qui excite votre curiosité, et vous serez en présence de trois têtes

humaines qui ont eu la vie et la pensée, et qui vous fixent d'un œil immobile; mais ces yeux ne sont pas de verre, ils appartiennent bien au sujet, ils ont exprimé autrefois les sentiments de l'âme. Une tête de femme est ornée de ses blonds cheveux. Rien n'est faux, rien n'est postiche, on voit, et l'on touche, et l'on est convaincu: les chairs sont pétrifiées, dures et sonores sous les coups d'un marteau, comme du bronze; l'éclat du teint, assez bien conservé, ajoute à l'expression.

Le procédé du docteur Silvestri est, pour le moment, à l'état de secret; il se réserve de le faire connaître à la commission de l'Académie des sciences. Pourtant il ne craint pas d'annoncer qu'il se sert simplement de substances connues et à très-bon marché. Avec ces substances il compose un liquide dans lequel on fait baigner pendant un temps variable l'objet à pétrifier. Il en résulte non pas une incrustation extérieure, comme on le voit à la fontaine de Sainte-Alyre, en Auvergne, mais bien une pénétration, une imbibition du liquide à travers les mailles du tissu organique soumis à l'expérience, et cela avec une sorte d'intelligence qui étonne, car les ongles, les cheveux, les cils, la barbe ne sont pas changés en pierre, et la transparence rosée d'une main d'enfant, prouve que le liquide n'a pas brisé, en s'infiltrant, la trame cellulaire des chairs. On comprend déjà tout le parti que la nature pourra tirer de cette découverte pour ses créations. L'art des embaumements sera empressé d'y recourir aussi, il atteindra de cette manière son progrès le plus éminent.

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 3 mars 1845. — (Représentation N° 113.)

La Sirène.

opéra comique en trois actes, paroles de Scribe, musique de M. Taubert.

La Marquise de Carabas.

Vaudeville en un acte, par MM. Bayard et Dumortier.

On commencera à SEPT heures.

GRAND CONCERT D'ADIEU,

DONNÉ PAR

LES SOEURS MILANOLLO.

DANS LEQUEL ON ENTENDRA LES PREMIERS ARTISTES DE L'OPERA ITALIEN.

Dimanche, 2 mars 1845, à 7 heures et demie, dans la salle Diligentia.

Programme. — PREMIERE PARTIE.

1. Fantaisie Caprice, de Vieuxtemps, exécutée par Mlle Tereza Milanollo.
2. Duo de l'opéra *Linda di Chamouni*, chanté par Mme Giordani et M. Manuri.
3. Sérénade polonaise, de Mayrader, exécutée par Mlle Maria Milanollo.
4. Air de l'opéra *Belshazzar*, chanté par M. Mei.
5. Souffleurs de Ballini, d'Allet, exécutés par Mlle Tereza Milanollo.
6. Air, chanté par Mlle Bertques.
7. L'espagnole burlesque, par Mlle Tereza, exécutée par les deux sœurs.

DEUXIEME PARTIE.

1. Air de l'opéra *Ernani*, par M. Verdi, chanté par M. Mei.
2. Fantaisie sur des motifs de *La Muette de Portici*, de Lafont, exécutée par Mlle Tereza Milanollo.
3. Air, chanté par M. Benéti.
4. Grand Duo sur des motifs de *Lucie de Lammermoor*, composé par Mlle Tereza, exécuté par les deux sœurs.
5. Variations brillantes, de Mayrader, exécutées par Mlle Maria.
6. Romance, chantée par M. Egrelli.
7. Le Carnaval de Venise, (demandé), exécuté par les deux sœurs.

Prix d'entrée fl. 2:50.

LES TROIS LOGES,

Théâtre du Vaudeville, Place de la Bourse.

LES TROIS LOGES,

Vaudeville en trois actes, de MM. Clairville et Hostein.

Loge de portier, loge d'actrice, loge de fou; la famille, la gloire, Bicêtre. Voilà la donnée qui aurait pu fournir un mélodrame bien sombre, mais dont deux hommes d'esprit ont fait un vaudeville à la fois comique et attendrissant, et qui sait réunir le burlesque à la raison et au sentiment. Il est impossible de mettre plus de choses dans un cadre plus étroit et de mieux combiner l'esprit et l'émotion que ne l'ont fait MM. Clairville et Hostein. Il faut aussi rendre justice au jeu des acteurs, qui ont prouvé encore une fois combien qu'ils pouvaient jouer tous les genres. D'ailleurs, en nous montrant Berquin, Leclère, Amant, Mme Dange et Guillemin, cela dispensera de tout éloge.

Chez B. Dumoulin, rue Laffitte, 40, à Paris.

GUIDE PRATIQUE

POUR L'ÉTUDE ET LE TRAITEMENT DES MALADIES DE LA PEAU,

PAR GIRAUDEAU DE SAINT-GERVAIS,

docteur-médecin de la Faculté de Paris, ex-interne des hôpitaux, ancien membre de l'école pratique, membre de la Société de Géographie, de la Société de Statistique universelle, de la Société pour l'instruction élémentaire, etc.

Un vol. in-8° de 760 pages, avec portrait et 5 planches, gravées sur acier, représentant trente deux sujets coloriés. — Prix: 6 francs, et 8 fr. franco sous bandes, par la poste.

Coup-d'œil sur les doctrines médicales, de la peau considérée dans sa texture anatomique, précis historiques des maladies de la peau, de la classification des maladies de la peau, base de la classification de Plenck (1776); de Plenck (1798); de M. Alibert; de l'érysipèle, rougeole, scarlatine, urticaire, gale, scabies, variole, vaccine, mentagre, prurigo, éléphantiasis des Grecs, tinte bronzée de la peau, albinisme et vitiligo, lupus.

Le livre décrit ensuite avec le plus grand soin les ulcères dartreux, varicelleux, acnéiformes, chutes des cheveux et de la barbe, et, après avoir cité les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, on indique le traitement qu'on doit suivre pour les phylloxères, éruptions, contagion syphilitique, formules, etc.

Grand tableau de l'histoire naturelle des maladies de la peau, par Girardeau de Saint-Gervais, gravé sur acier, et colorié en Orient, par Girardeau de Saint-Gervais, gravé sur acier, et colorié en Orient, par Girardeau de Saint-Gervais.

Chez l'auteur, visible de 9 heures à deux heures, rue Richer, 5, à Paris. Les souscriptions gratuites par correspondance.



J. L. van der Vliet,

ÉDITEUR A LA HAYE.

publiera le plus tôt possible une Lithographie, richement coloriée et dessinée par M. C. Rochussen, représentant avec les principaux travestissements, le *Ball Costumé*, qui a eu lieu mercredi 26 Février 1845, au palais de Son Altesse Royale le Prince d'Orange. Un texte français du comte DE GULDENLEW accompagné cette lithographie.

Des listes de souscription sont déposées au Club, à la Société au Plein, à la Société dite *Plaats-Royal*, à celle du *Buizenhof* et chez le Libraire J. M. VAN THAAFF, au Plein, à La Haye.

NB. Cette publication a été honorée des souscriptions de la famille royale.

Un Maître de langue Française et Italienne, habitué à l'enseignement en Hollande, se proposant de se fixer très-prochainement dans cette ville, prend la liberté de se recommander aux familles et à MM. les instituteurs.

S'adresser par lettres affranchies sous les initiales D. R., chez le libraire A. H. BAKHUIZEN, à La Haye.

Etablissement de A. van Noorden.

Spuistraat, S, n° 364.

HABILLEMENTS D'HOMMES; MODES NOUVELLES; CHOIX D'ARTICLES.

Le sousigné a l'honneur d'informer le Public qu'il continue à débiter ses articles d'Hiver, tels que draps de Russie, costumes brachins à des prix extrêmement modérés. Son magasin contient en outre une quantité de draps extra fins noirs et en couleur, ainsi que pour uniformes et livrées.

Il reçoit chaque jour les étoffes nouvelles pour le printemps et l'été, collection onctueuse plus riche et plus variée que celle qu'il a eu l'honneur d'offrir aux visiteurs l'an dernier. Tout se vend au prix de fabrique.

Agent engagé au coup de des meilleurs ateliers de Paris, il est à même de donner aux pièces qui sortent de chez lui, une élégance qui peut rivaliser avec ce qui se confectionne de mieux à Paris.

A. van Noorden.

MAISONS A LOUER.

Plusieurs Maisons, agréablement situées sur le *Bogt van Guinés*, ayant, chacune, deux appartements au rez-de-chaussée et plusieurs au premier étage, ainsi que Cuisine, Cave, Cour, Jardin, etc., sont à louer pour le 1er mai prochain, au prix de 450 florins.

Une Maison également située sur le *Bogt van Guinés*, étant construite pour Café, Auberge et offrant toutes les commodités désirables, est également à louer au 1er mai prochain. S'y adresser.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 29 Février.

	COURS 27 Fév.	OUVERT.	FERMÉ.
Dette active	101	84 1/2	84 1/2
Dito dito	3	78 1/2	78 1/2
Dito dito	4	99	99
Dito dito	5	—	—
Dito des Indes	5	—	—
Dito dito	4	99	99
Syndicat	4	89 1/2	89 1/2
Dito	3	92	92
Société de Commerce	4	149 1/2	149 1/2
Chemin de fer du Rhin	4	108 1/2	108 1/2
Act. du Chemin de fer Holland.	4	119 1/2	119 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1808	5	108 1/2	108 1/2
Dito dito 1822 & 1835	5	108	108
Inscriptions au Grand-Livre	6	74 1/2	74 1/2
Certificats au dit	6	76 1/2	76 1/2
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	99 1/2	99 1/2
Emprunt de 1840	4	92 1/2	92 1/2
Id. chez Steiglitz & Comp.	4	91 1/2	91 1/2
Passive	5	—	—
Dette différée à Paris	5	—	—
Espagne	5	—	—
Deferred	5	—	—
Ardoins	5	24 1/2	24 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Autriche	5	111 1/2	111 1/2
Dito métalliques	5	—	—
Dito dito	2	—	—
France	3	—	—
Pologne	3	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Actions 1836	3	—	—
Emprunt à Londres 1839	3	—	—
Brésil	4	89	89
Id. id. 1843	4	89	89
Portugal	2	61 1/2	61 1/2
Obligations à Londres	2	61 1/2	61 1/2

La liquidation mensuelle, qui a eu lieu aujourd'hui, a produit une plus grande activité dans les opérations en intégrales, sans que leur cours ait beaucoup varié. Les affaires dans les autres fonds hollandais étaient insignifiantes.

Les actions de la Société de Commerce, se sont un peu relevées de leur dernier baisse. Elles restent à p. c. au-dessous de leur cours d'hier.

Avec quelques affaires dues à la liquidation, les espagnols se sont soutenus.

Les portugais ont de nouveau haussé de 1/2 p. c. Depuis quelque temps les spéculations sont fort animées en ce fonds.

Cours de l'argent: Prêt à garantie 3 1/2; prol. 4 1/2; escompte 2 1/2 p. c.

Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 64 1/2; Société de Commerce 149 1/2; Ardoins 24 1/2.

Bourse de Paris du 27 Février.

	COURS 27 Fév.	OUVERT.	FERMÉ.
Cinq pour cent	Int.	121 85	—
France	—	85 00	—
Trois pour cent	—	—	—
Emprunt Ardoins	—	—	—
Anc. différée	—	—	—
Espagne	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Passive	—	—	—
Naples	2	—	—
Certificats Falconet	2	—	—
Pays-Bas	5	—	—
Dette active	5	—	—
Dette active	5	—	—
Belgique	3	—	—
Dito	3	—	—
Etats-Unis	3	—	—
Remboursement	3	—	—
Obligations de la Banque	3	—	—

Bourse d'Anvers du 29 Février.

Néerlandais, 5 1/2 115; A. — Naples, 5 1/2. — Ardoins, 5 1/2 23 1/2. — Dette différée ancien, 5. — Passive, 5 1/2. — Lots de Naples, 69 1/2. — Cours après la Bourse (2 heures), Ard. 23 1/2 A.

Bourse de Londres du 26 Février.

3 1/2 100; — 2 1/2 99 1/2; — 5 1/2 99 1/2; — 4 1/2. — Esp. 5 1/2 40 1/2; — 3 1/2 40 1/2; — Portug. 60 1/2 61 1/2; — Russes 119 1/2 120 1/2.

Bourse de Vienne du 29 Février.

Néerlandais, 5 1/2 111 1/2; — Dito, 4 1/2 102 1/2; — Dito, 3 1/2 73. — Lots de 1834, 2. — Actions de la Banque 1641.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Legs Nieuwstraat.

Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHEFFELMAN et Fils, Bourseweg; et à Rotterdam, chez S. VAN RANSTON, Oude Dijkweg.